

Aide exceptionnelle à l'aménagement de structures d'hébergement ou de logement adapté pour le public relevant du PDALHPD



Département de la Sarthe

Cécile HUBERT
Anne-Claire MAIRESSE
Service Habitat-Logement
Direction Emploi, Insertion Logement
Hôtel du Département – Place Aristide Briand
72 072 LE MANS Cedex 9
Tel : 02 43 54 73 27
habitat@sarthe.fr
cecile.hubert@sarthe.fr
anne-claire.mairesse@sarthe.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Cette aide s'inscrit dans les orientations du PDALHPD et dans le cadre du plan d'actions du Département retenu au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour le « Logement d'Abord » qui vise notamment à apporter une réponse aux besoins des territoires pour favoriser le parcours résidentiel des ménages.

L'objectif est de soutenir la création ou l'aménagement d'opérations spécifiques d'hébergement ou de logement adapté pour le public relevant du PDALHPD : accueil d'urgence, hôtels sociaux, maisons relais/pensions de famille, résidences sociales.

TYPE D'AIDE

Subvention

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Département de la Sarthe.

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Bailleurs sociaux, collectivités territoriales, CCAS, associations.

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Structure devant obtenir un agrément de l'Etat.
Présentation d'un projet social.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Selon les crédits inscrits au Budget Primitif de l'année, un forfait est appliqué après une programmation annuelle, avec un minimum de 20% du coût total de l'opération à la charge du maître d'ouvrage.

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Etat

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

En 2024 : 100 000 € d'autorisation de programme et 100 000 € inscrits en crédits de paiement.

BILAN DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

En 2023 : une opération a été financée pour un montant total de subventions de 40 000 €.

